

733

— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. MAXIME LECOMTE, relative au vote obligatoire. (N° 340, année 1912.)

(Nommée le 18 novembre 1913.)

MM.

1^{er} BUREAU : Charles RIOU.

2^e — MULAG.

3^e — REYMONENQ.

4^e — Étienne FLANDIN.

5^e — GOIRAND.

6^e — Maxime LECOMTE. *Rapporteur*

7^e — HENRY BÉRENGER. *Secrétaire*

8^e — Louis MARTIN. ✓

9^e — Théodore GIRARD. *Président*



1872
1873

1

Séance du 20 novembre 1913

La Commission du Vote Obligatoire s'est réunie le jeudi
20 novembre 1913 à 2 heures de l'après-midi.

Sont présents : MM. Mulae, Ehemme Flandrin, Girard
Maxime Lecomte, Henry Désirger et Théodore Girard.

Sont nommés :

Président de la Commission : M. Théodore Girard

Secrétaire de la Commission : M. Henry Désirger.

M. Théodore Girard, président, donne la parole à chacun des membres
présents, tour à tour par ordre de Bureau,

M. Mulae (2^e Bureau) se déclare adversaire de la pro-
position.

M. Ehemme Flandrin (1^e Bureau) se déclare partisan
de la proposition sous réserve de la représentation des minorités et du vote par
correspondance.

M. Girard (4^e Bureau) se déclare favorable en principe.

M. Maxime Lecomte (6^e Bureau) se déclare favorable en principe.

M. Henry Désirger (7^e Bureau) se déclare favorable en principe
sous réserve de la représentation des minorités et du vote par correspondance, ainsi que
des sanctions à appliquer.

M. Théodore Girard (9^e Bureau) se déclare partisan de
la proposition : l'électeur a une responsabilité.

M. Le Président Maxime Lecomte est nommé rapporteur de
la Commission

Le Secrétaire

Henry Désirger

Le Président
Théodore Girard